REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2026

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

–

La suppression du compte-rendu des séances et la création de la liste des délibérations du Conseil Municipal

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Cette suppression, qui prend effet à compter du 1er juillet 2022, doit être lue comme suppression tant de l'obligation de tenue que de l'obligation d'affichage du compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L2121-25 modifié du code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations, examinées par le Conseil Municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2026

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du conseil municipal située en mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAYOU, Maire, en suite de la convocation envoyée par mail, le 3 juin 2026, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Etaient présents : *Laurent GAYOU, Céline DEJONGHE, Lionel LERANT, Aurélie DOERLER, Laurent DOERLER, Catherine PLAHIERS, Samuel HENON, , Mickaël LOEUIL, Jennifer LAMMENS, Jean-Christophe PETIT, Céline DEGRYSE, Arnaud CHOLET,*

Absents excusés :

Philippe DELINOTTE

Marie DUBOIS, qui donne procuration à M. Arnaud CHOLET

Emilie LEFEVRE, qui donne procuration à Mme Céline DEJONGHE

Absents :

Nombres de Conseillers en exercice	Nombres de procurations	Nombre de votants
12	2	14

Madame Aurélie DOERLER est élue secrétaire de séance.

Approbation du PV du 27 avril 2026

M. le Maire expose que l'ensemble des membres du Conseil municipal a été destinataire du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 et demande si celui-ci appelle des observations.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 1 : Approbation du Compte de Gestion du CCAS 2025

M. le Maire donne la parole à M. Lionel LERANT afin qu'il présente cet acte.

M. LERANT explique que cette délibération fait suite à la décision du Conseil municipal de supprimer le Centre communal d'action sociale (CCAS). Elle a pour objet de procéder à la clôture du budget 2025 du CCAS.

À l'issue de cette présentation, M. LERANT rend la parole à M. le Maire afin de procéder au vote.

M. le Maire propose alors au Conseil municipal de délibérer sur cet acte.

Résultat :

Pour	**12**
Contre	
Abstention	**2**
Ne prend pas part au vote	

Délibération 2 : Compte Administratif 2025 du CCAS

M. le Maire cède la présidence de la séance à M. Lionel LERANT et quitte la salle du Conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote de cette délibération.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

M. LERANT explique que le compte administratif retrace l'ensemble des écritures comptables de la commune au titre de l'exercice concerné.

À l'issue de cette présentation, M. LERANT propose au Conseil municipal de procéder au vote.

Résultat

Pour	**11**
Contre	
Abstention	**2**
Ne prend pas part au vote	

Délibération 3 : Renouvellement de la convention relative à l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules avec la société BUISINE Dépannage

M. le Maire présente à l'assemblée l'objet de cette convention et précise que celle-ci arrive à échéance le 28 septembre 2026.

Il indique qu'il convient, par conséquent, de délibérer sur son renouvellement.

Résultat du vote :

Pour	**14**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Année 2026

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2026

Délibération 4 : Plan de gestion pluriannuel d'opérations de dragage « Lys à grand gabarit et canal de la Deûle/Marque » (n°5) – Avis du Conseil Municipal

M. le Maire expose à l'assemblée l'objet de cette délibération, qui vise à autoriser Voies navigables de France (VNF) à procéder aux opérations de dragage du canal de la Deûle.

Résultat

Pour	**14**
Contre	
Abstention	
Ne prend pas part au vote	

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire clos le conseil municipal.

La secrétaire de séance

Aurélie DOERLER

Le Maire,

Laurent GAYOU